

DECISION DU BUREAU
Séance du 24 Février 2020.

Date de la convocation : 11 Février 2020
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présent : 13
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le lundi 24 février 2020 à 10 heures,
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des Trois Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Jean Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE, Patrice RIVAL et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE et Robert MORANDIN

**Décision n° BU20205 : MARCHE DE SUPERVISION ET DE MAINTENANCE DES
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES**

Nomenclature 1.1 Marchés publics

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14 en date du 3 juillet 2014 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés ;

Vu le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse opéré par la commission d'appel d'offres du 24 février 2020 à 8h30 ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer et à notifier le marché de supervision, monétique et maintenance du réseau d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en Haute-Garonne au groupement d'entreprises Fournié Grosraud Réseaux et Freshmile.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Pierre IZARD



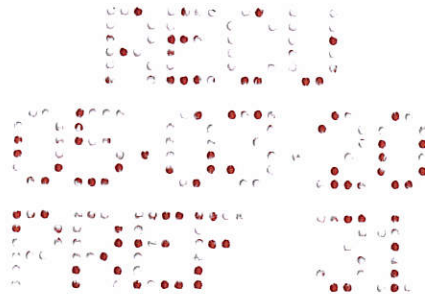
Vu et affiché à la porte du SDEHG,

Le

05 MARS 2020

Résultat du vote :

Pour	13
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0



La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Décision de bureau 24/02/2020 _Marché de supervision et de maintenance des infrastructures et recharges des véhicules électriques